

BECHEM4, Visiteurs <visiteurs.bechem4@solvay.com>

---

**Fwd: Demande de permis unique - incidence sur l'environnement - carrière "Les Petons"**

1 message

---

**BECHEM4, Visiteurs** <visiteurs.bechem4@solvay.com>

19 décembre 2022 à 17:16

À : Sami Limam <sami.limam@solvay.com>

idem

----- Forwarded message -----

De : **Oremek, Cathy** <cathy.oremek@solvay.com>

Date: jeu. 8 déc. 2022 à 15:23

Subject: Fwd: Demande de permis unique - incidence sur l'environnement - carrière "Les Petons"

To: Visiteurs BECHEM4 <visiteurs.bechem4@solvay.com>

----- Forwarded message -----

De : **Henaut, Jean-Christophe** <jeanhenaut@deloitte.com>

Date: jeu. 8 déc. 2022 à 15:16

Subject: Demande de permis unique - incidence sur l'environnement - carrière "Les Petons"

To: environnement@walcourt.be <environnement@walcourt.be>

Cc: clp@solvay.com <clp@solvay.com>

Bonjour,

En annexe vous trouverez nos remarques relatives aux aspects environnementaux (courrier identique que pour la modification de plan de secteur).

Cordialement,

--

**Jean-Christophe Henaut**

Tel/Direct: + 32 71 34 76 78 | M: + 32 494 66 31 31

--

**De :** Henaut, Jean-Christophe

**Envoyé :** maandag 5 december 2022 9:08

**À :** environnement@walcourt.be; yasmina.djegham@florences.b; ann.hancart@commune-philippeville.be

**Cc :** jeanclaude.henaut@hotmail.be; jean-christophe henaut <henautjc@hotmail.fr>; clp@solvay.com

**Objet :** Révision plan de secteur carrière "Les Petons"

Bonjour,

Je me permets de venir vers vous concernant la demande de révision du plan de secteur Philippeville-Couvin – Planche 52/8 et 53/5 – sur les communes de Philippeville, de Walcourt et Florennes qui a pour but l'extension de la carrières « Les petons ».

Je vous prie de trouver en annexe un courrier reprenant nos remarques, suggestions et questions relatives à ce projet auquel nous nous opposons fermement.

Cordialement,

--

**Jean-Christophe Henaut**

Tel/Direct: + 32 71 34 76 78 | M: + 32 494 66 31 31

--

This email and any files transmitted with it are confidential and intended solely for the use of the individual or entity to whom they are addressed.

If you are not the named addressee or an employee or agent responsible for delivering this message to the named addressee, you are hereby notified that you are not authorized to read, print, retain, copy or disseminate this message or any part of it.

If you have received this email in error we request you to notify us by reply e-mail and to delete all electronic files of the message.

E-mail transmission cannot be guaranteed to be secure or error free as information could be intercepted, corrupted, lost, destroyed, arrive late or incomplete, or contain viruses. The sender therefore does not accept liability for any errors or omissions in the content of this message, and shall have no liability for any loss or damage suffered by the user, which arise as a result of e-mail transmission.

--

**Cathy Oremek**

**Office Manager**

Carrières les Petons / Walcourt

Filiale du groupe SOLVAY

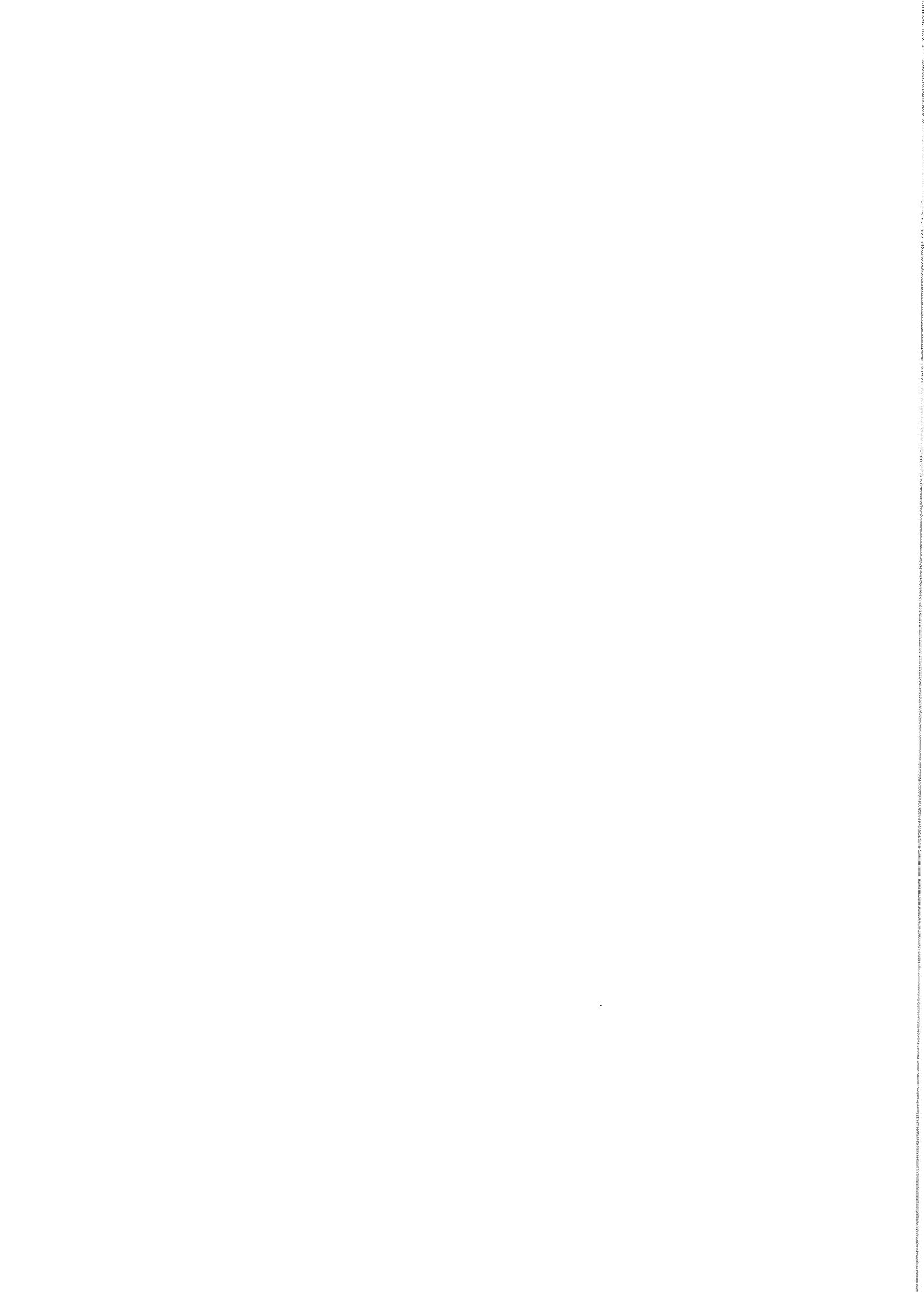
Tél : +32 71/65.54.28

Rue Beau Séjour, 52 - 5650 YVES-GOMZEE

[clp@solvay.com](mailto:clp@solvay.com)



 **Courrier\_Henaut\_Révision plan de secteur\_Carières\_LesPetons\_2022.pdf**  
689K



Jean-Claude Henaut  
Rue des Cygnes,5  
5650 Yves-Gomezée

Au Collège des Bourgmestre et Échevins de Walcourt  
Place de l'hôtel de ville 3/5  
5650 Walcourt  
environnement@walcourt.be

Copies informatiques aux administrations communales  
de Florennes : [environnement@florennes.be](mailto:environnement@florennes.be) et  
[yasmina.diegham@florennes.be](mailto:yasmina.diegham@florennes.be)  
et de Philippeville : [ann.hancart@commune-philippeville.be](mailto:ann.hancart@commune-philippeville.be)  
à Carrières « Les Petons » Monsieur Fernand Derycke  
Rue Beau séjour, 52, 5650 Walcourt clp@solvay.com

Yves-Gomezée, le 5 décembre 2022

OBJET : Walcourt-Philippeville, extension de la carrière Les Petons/ Révision du plan de secteur Philippeville-Couvin- Planches 52/8 et 53/5 – sur les villes de Philippeville, de Walcourt et la commune de Florennes.

Enquête publique du 20 octobre au 05 décembre 2022

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,

Pour faire suite au dossier relatif à la demande de modification définitive du plan de secteur ainsi qu'à la demande de permis unique qui envisage les aspects environnementaux relatifs à l'exploitation du gisement et aux installations de traitement de la pierre calcaire, à la Réunion d'Information Préalable (RIP) du 24 novembre 2022, veuillez trouver ci-après nos remarques à ce sujet.

Par la présente, nous souhaitons également marquer notre désaccord sur ce projet qui a pour but d'étendre la zone d'extraction et de renouveler le permis des installations existantes.

Après lecture du RIE, résumé non technique, nous n'hésitons pas à remettre en question l'indépendance d'ARIES consultant BCE0479.056.373.



## Introduction et motivations :

Nous habitons actuellement une maison située au numéro 5 à la rue des Cygnes, 5650 Yves-Gomezée.

Nous nous permettons de réagir à la présentation de ce 24.11.2022 ainsi qu'au rapport sur les incidences environnementales (résumé non technique février 2022 – ARIES Consultant). A aucun moment notre habitation n'a été prise en compte alors qu'elle compte parmi les plus proches de la carrières « les Petons » et sera une des plus impactées par le projet d'extension.

Notre maison se situe actuellement à 400m des premières installations existantes, à 320 m de la voie ferrée, à 700m de la première fosse « A » plus exploitée, à 1.000 m de la seconde fosse « B » plus exploitée, à 850m de la fosse « C » actuellement en cours d'exploitation.

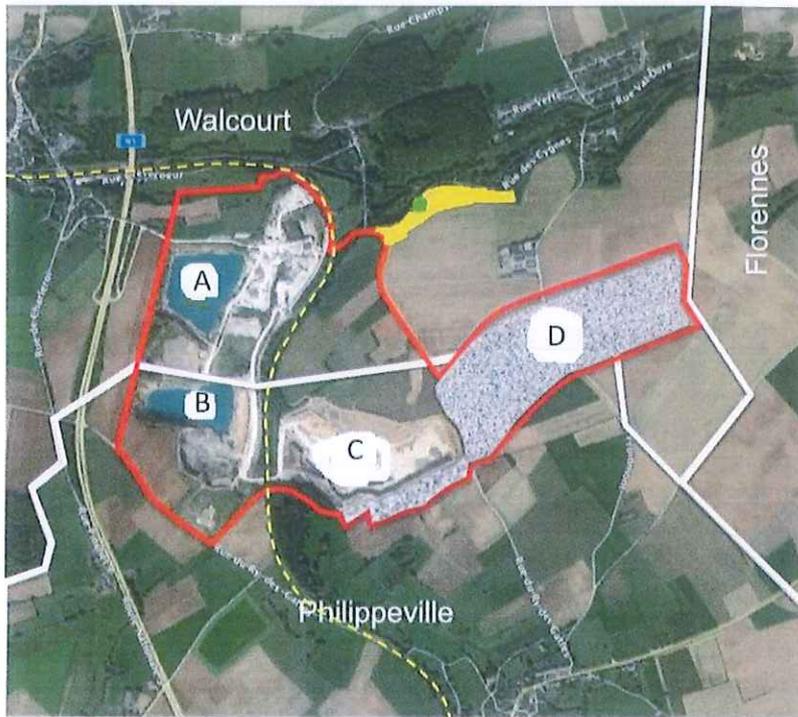
Selon le projet d'extension de la zone d'extraction, et selon les schémas exposés durant la présentation, notre habitation se trouverait à 550 m de la nouvelle fosse « D » durant la première phase 2027-2034 et ensuite à 400 m de cette même fosse durant les dernières phases 2035-2059.

Pour calculer ces distances, nous nous sommes basés sur des images présentées à titre illustratif. Cependant il est raisonnable que nous puissions observer un rapprochement significatif de la fosse (voir image ci-dessous).

Nous signalons qu'à aucun moment dans le RIE de février 2022, l'emplacement de notre maison n'a été mentionné. Cette habitation doit être prise en compte dans le rapport d'incidence. A aucun moment nous n'avons été consultés par ARIES, bureau d'étude INDEPEDANT.



398 m entre notre maison et les premières installations techniques.  
320 m entre notre maison et la voie ferrée.



En vert :  
l'emplacement de  
notre maison

En jaune : notre terrain

A/B/C : fosse existante

D : Nouvelle fosse

*Pourquoi faire part de notre désaccord maintenant et non lors des précédentes procédures ?*

La carrière est en exploitation déjà depuis de nombreuses années. Nous n'étions pas au courant que déjà en 2016, les procédures avaient été entamées afin d'étendre le site de production et d'étendre également la durée d'exploitation du site. Nous sommes effarés par le manque de communication et de clarté de la part du groupe Solvay.

Les nuisances engendrées par l'exploitation des fosses A et B (voir ci-dessus) étaient nombreuses. Depuis l'ouverture de la fosse C qui est la plus récente, ces nuisances ont été décuplées (Bruit, vibrations, dégâts des eaux, ...).

Les nouvelles isolations acoustiques sur les cribles et les broyeurs ne réduisent pas le bruit engendré par l'ensemble de la carrière. Dès 6h du matin, nous sommes constamment impactés par exemple, par le bruit des engins, le bruit du calcaire/gravats/graviers lors de son chargement/ déchargement (bruit semblable à des graviers qui tombent dans une brouette), etc ... Ces nuisances ont sensiblement augmenté depuis l'exploitation de la fosse « C ».

Les vibrations, depuis l'exploitation de la fosse « C », sont, elles aussi, de plus grandes intensités. Tout tremble fortement chez nous selon l'emplacement des charges.

Notre habitation se trouve plus bas que les champs qui entourent la fosse C. La roche y est apparente. Depuis quelques années en périodes de pluies, de l'eau ressort à certains endroits et finit sa course en bas de la rue. Nos parterres, terrasses, garage sont malheureusement sur sa route, ce qui engendre des dégâts et de l'humidité à l'intérieur de notre maison. A mon sens, un axe de concentration des eaux de ruissellement a dévié vers notre maison et ce à cause des tirs de mines de la fosse « C » (voir page 28, figure 16 du REI de février 2022).

Ces quelques exemples de nuisance ne sont pas exhaustifs.

### Critique et analyse du RIE – révision plan de secteur (Planches 52/8 et 53/5) :

Cette analyse ne prend jamais en compte l'existence de notre habitation. L'ensemble de l'analyse doit en prendre compte.

L'analyse compare également souvent la situation actuelle par rapport à la situation si l'extension de la carrière venait à avoir lieu.

A notre sens, l'analyse doit comparer de manière approfondie la situation où la carrière cesse ses activités dû au refus de l'extension, avec la situation où la carrière obtient son permis et s'étend.

L'impact de la carrière d'Hemptinne exploitée par Carmeuse doit être également pris en compte de manière approfondie. Il faudrait également tenir compte de la nuisance sonore de la remise en activité de la ligne ferroviaire située à 50 m de notre habitation et qui longe également la rue des cygnes vers Florennes.

Durant cette lecture, tout est fait pour nous faire croire que le volume d'activités n'augmentera pas et que les nuisances qui en découlent seront tout à fait acceptables.

On nous présente d'ailleurs la carrière « les Petons », faisant partie du groupe Solvay (coté en bourse) comme étant une société philanthropique.

Le chiffre d'affaires passe de 6.307.148 € en 2010 à 8.505.087 € en 2021 soit une augmentation de 25 %. Quel sera le chiffre d'affaires estimé en 2059 ?

Le bilan de la société « carrières les petons » BCE 0416.983.303 relatif à l'exercice clôturant au 31.12.2013 n'inclus pas le rapport de gestion qui est pourtant obligatoire.

Cela ne nous permet pas d'obtenir avec certitude l'évolution du volume total vendu ainsi que le volume total expédié vers l'usine de Rheinberg. Avant 2013 les volumes vendus étaient clairement exprimés en valeur et à partir de 2014, le rapport ne mentionne uniquement les variations en %.

Comment évoluera la quantité totale de matière traitée ?



### **1. Page 6 : 3eme paragraphe**

« ... aucune modification majeure n'est apportée aux installations ... »  
Etant situé à la rue des cygnes, n°5, le bruit y est permanent.  
« Excepté pistes d'accès, ... » Où se trouveront ces nouvelles pistes ?

### **2. Page 7 et page 8**

Pourriez-vous détailler un peu plus ce que deviendra le site après l'exploitation ?  
Assurez-vous que les activités cesseront après 2059 ?  
Est-ce que le site sera accessible au public ?  
Quel sera la plus-value pour les habitations proches ?

« L'implantation de la végétation sera similaire à la végétation existante ».

Actuellement ces zones sont principalement agricoles, la végétation n'y est donc pas très importante. Une réflexion doit être menée afin de ne pas laisser un trou rempli d'eau entouré d'une clôture (comme c'est le cas pour la fosse « A » et « B » ci-dessus)

### **3. Page 16 : réseau Ravel**

« Au niveau régional, aucun RAVeL ou Véloroutes n'est présent à proximité ou dans les environs de la carrière »

Il existe le passage du GR 20 ainsi que le Véloroutes.

### **4. Page 17 : axes de ruissellement**

Risque naturel de ruissellement : Depuis l'exploitation de la fosse « C » nous avons observé des ruissèlements impactant notre habitation lors des périodes de pluies.

Cette analyse est à revoir. Quel sera l'impact de la nouvelle fosse « D » pour notre habitation ?

### **5. Page 19 : paragraphe 2**

« Ils sont globalement éloignés du périmètre de la demande (plus de 700m) »

Les habitations de la rue Froidmont se situent entre 300 et 400 m du périmètre et plus particulièrement notre maison (voir situation décrite ci-dessus) et ne sont pas prises en compte.

Qu'en est-il des terrains du numéro 14/16 de la rue des cygnes situés en zone de loisirs ?



## 6. Page 22 : Horaires des trains

Le bruit généré par le chargement de trains dès 6h00 du matin (et parfois même plus tôt) est infernal ; bruit semblable à des cailloux tombant dans une brouette vide. Aucune analyse acoustique n'a été faite depuis notre habitation.

## 7. Page 24 : Localisation de l'habitat

Des maisons sont oubliées :

- L'ensemble des habitations de la rue des Cygnes.
- L'ensemble des habitations de la rue Crève-cœur

« Finalement, aucune activité sensible (maisons de repos, crèches, hôpitaux, écoles, HoReCa, loisir, tourisme, etc.) ne se trouve à proximité directe de la zone de dépendances d'extraction et du périmètre de la demande. »

Depuis 2007, le domaine « les Etangs du Francois » est reconnu comme activité touristique. Avec l'extension de la carrière, cette activité de tourisme va être réduite. Qui passerait ses vacances dans ce domaine, mis à part des sourds ?

## 8. Page 31 : 2.9 qualité de l'air et poussière

« Les riverains habitant le début de la rue du Beau Séjour et de la rue Crève-cœur peuvent être influencée par les poussières sédimentables de 100 µm. »

Quel est l'impact pour notre santé, sur le climat ?

Les conclusions doivent tenir compte de notre habitation.

## 9. Page 33 : Environnement sonore

La modélisation acoustique doit être revue, elle date de 2003. Nous pouvons lire qu'il s'agit d'une modélisation. Quel était le niveau d'activité de la carrière quand les mesures ont été prises ? Quelles sont les prévisions lorsque la fosse D sera exploitée ?

Les installations fixes sont à prendre en compte mais aussi par exemple les différentes phases de chargement du train, chargement/déchargement ... .

« Afin d'identifier plus précisément les activités de la zone conduisant au dépassement des valeurs limites au droit des habitations de Crève-cœur les plus proches, des simulations acoustiques du bruit particulier de chaque activité ont été effectuées individuellement. »

Où sont les rapports concernant les simulations acoustiques ?

### **10. Page 34 : Vibrations – tirs de mines : paragraphe 3**

« Un dépassement de la valeur de 120 dB(Lin) est toutefois possible. Il s'agit du seuil à partir duquel les vitres et verres se mettent en résonnance ce qui peut provoquer une gêne vis-à-vis des riverains. »

Les vitres et les verres et que faites-vous des fondations de la maison ? Des tirs provoquent des secousses intenses au niveau des fondations. Nous sommes sceptiques lorsque la carrière arrivera à 400 m de notre propriété.

Quelles seront les conséquences ?

Les mesures ont été réalisées en 2017 – 2018. Est-ce que celle-ci ont été réalisées à l'emplacement de la futur fosse « D » ?

Nous n'avons pas participé à la mesure de ces vibrations et les conclusions ne tiennent pas compte de l'emplacement de notre habitation. Le dépassement ou non des valeurs limites ne peut donc pas être connu avec précision.

Nous nous en étonnons fortement étant donné que les vibrations constituent une des plus grandes nuisances actuelles.

### **11. Page 36 : Chapitre 5**

Ce chapitre doit comparer la situation où la carrière s'arrête définitivement et la situation où la carrière obtient le permis et s'étend.

Pour notre part, nous pensons que l'impact socio – économique de la carrière est très faible. Que représente les taxes/impôts perçus par rapport au budget annuel total des différentes communes ?

Nous remarquons également qu'aucun administrateur de cette société n'habite la commune (et les communes limitrophes) alors que ceux-ci représentent une grosse partie de la masse salariale (voir bilan 2021 déposé à la banque nationale de Belgique).

Les conclusions de ce chapitre sont subjectives et ne prennent pas en compte les habitations les plus proches.

### **12. Page 37 : 2 Structure urbaine – cadre bâti**

« Rappelons toutefois que des zones d'habitat sont présentes à proximité de ce périmètre et que la gestion du voisinage entre l'habitat et les fonctions dans le périmètre de la demande (existantes et prévues) est sensible. En effet, aux abords du périmètre se retrouvent la ferme de Froidmont et les habitations du hameau de Froidmont, situés au nord respectivement à 100 m et un peu plus de 350 m du périmètre de la demande. Les noyaux d'habitats de Hemptinne à l'est ou Jamagne au sud. »

Sensible ? Qui voudrait habiter dans cette zone ?

### **13. Page 37 : 3 Biens immobiliers**

« Le rapprochement des activités, notamment des tirs de mines, vers le cadre bâti, pourra éventuellement conduire à une dégradation de la structure des biens les plus proches. »

Qu'en est-il des maisons situées à 400 m c'est-à-dire les bâtiments rue Froidmont, les maisons rue des Cygnes ?

La commune ne pourrait-elle pas faire un état des lieux de ces biens avant l'exploitation de l'extension de la carrière ?

En cas de dégradations, Solvay indemniserait-il les propriétaires pour la perte de la valeur de leurs biens immobiliers ? Qui va mesurer cette perte et comment ?

### **14. Page 39 : Tirs de mines**

« le périmètre d'extraction va légèrement se rapprocher des riverains ».

Faux voir emplacement de notre habitation.

« Ces incidences seront relativement limitées car les tirs sont ponctuels et ont lieu 2 à 3 fois par semaines sur une durée de quelques secondes ».

De 2022 à 2059, à raison de 3 tirs par semaines, cela représente au total 5.772 tremblements. Pouvez-vous affirmer que cela n'aura aucun impact sur notre maison entre 2022 et 2059 et même dans le futur ? Les conclusions de ce chapitre sont une nouvelles fois un peu légère.

### **15. Page 39 et 40 : environnement sonore**

Une nouvelle fois les habitations de la rue des cygnes sont oubliées.

### **16. Page 42 : topographie et paysage**

Depuis la rue beau soleil, l'impact visuel sera énorme.

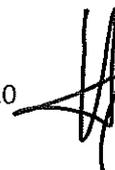
Depuis la rue reinette, dans le sens Florennes – Yves-Gomezée l'impact sera énorme également.

L'impact visuel aura également beaucoup de conséquences depuis Jamagne.

### **17. Page 46 : Effets cumulés Carrière les Petons/Carrière Carmeuse Hemptinne**

Les cartes et plans utilisés sont à chaque fois trompeur. L'ensemble du périmètre actuel de la carrière (Gros trait continu) ne correspond pas à des zones de nuisances.

Il faut comparer la nouvelle fosse en pointillé avec les anciennes fosses A/B/C '(voir image déjà utilisée ci-dessus). On se rend alors compte réellement de l'ampleur du projet.



Vous mentionnez la carrière de Carmeuse comme étant en projet. Sauf erreur, cette carrière existera.

Un train passera en face de notre maison et longera la rue des cygnes.

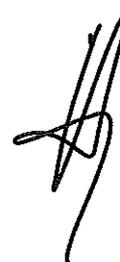
Le prolongement de cette ligne étant déjà utilisé par la carrière les Petons, est-ce que ce train impactera les horaires de chargements/déchargements du train de la « carrière les Petons » ? Je rappelle que les nuisances acoustiques engendrées lors du chargement du train dès 6:00 h sont importantes et très dérangeantes.

#### **18. Page 48 : Évolution probable de la situation si le plan n'est pas mis en œuvre**

Activité humaine : A nuancer – en cas de non mise en œuvre de la révision du plan de secteur, les emplois liés à l'activité agricole seraient maintenus. L'activité agricole génère moins d'emplois que la carrière mais occupe bon nombre de saisonniers issus eux, de la région.

Impact socioéconomique : Puisque la vie de l'usine de Rheinberg dépend de la carrière d'Yves-Gomezée, l'impact sur l'environnement de cette usine doit également être pris en compte.

Activité humaine : certifiez-vous que les 400 emplois de l'usine de Rheinberg seront perdus si la carrière les Petons n'obtient pas son permis ? La carrière les Petons est l'unique fournisseur de cette usine ?



### Conclusion :

Si la demande de révision du plan de secteur aboutissait, nous exigerions :

- Une procédure à des tirs de mines « test » dans la zone concernée par la modification de plan de secteur. Les vibrations doivent alors être mesurées par un expert de notre choix au frais de la carrière. L'impact de ces vibrations pendant une longue période (soit jusque 2059) doit faire l'objet d'une étude approfondie. Un monitoring constant par cet expert de notre choix devra avoir lieu afin de vérifier si les limites de vibrations sont respectées.
- Une étude de stabilité de notre maison, la situation devra être analysée de manière régulière afin de garantir notre sécurité.
- Une procédure à une étude acoustique par un expert de notre choix et au frais de la carrière. Nous devons également être présents afin de vérifier si le bruit généré lors de ces tests correspond à ce que nous entendons quotidiennement.
- Une mesure de l'impact économique sur notre habitation de l'exploitation de la carrière d'Hemptinne par Carmeuse ainsi que l'extension de la carrière « Les Petons ». Qui voudrait réellement habiter cette région ?
- Une mesure de l'impact environnemental de l'usine de Rheinberg puisque la carrière d'Yves-Gomezée fournit l'ensemble de la matière première à cette usine. On parle de milliers, si pas de millions de tonnes de Co<sup>2</sup> produits par an.

Notre maison a déjà perdu de sa valeur et en perdra encore avec l'exploitation des terrains qui se situent à l'arrière de celle-ci.

Pensez-vous à un dédommagement éventuel ?

Compte tenu de ce qui précède, nous nous opposons à la modification du plan de secteur.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins, l'expression de notre parfaite considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. A.', written over a horizontal line.

---

**Fwd: Projet classe 1 - permis d'environnement - Carrières Les Petons Walcourt-Froidmont- Commentaires sur la RIP-second envoi**

1 message

---

**Oremek, Cathy** <cathy.oremek@solvay.com>  
À : Visiteurs BECHEM4 <visiteurs.bechem4@solvay.com>

12 décembre 2022 à 08:26

----- Forwarded message -----

De : **Annabelle Honorez** <annabelle\_honorez@hotmail.com>

Date: ven, 9 déc. 2022 à 22:26

Subject: TR: Projet classe 1 - permis d'environnement - Carrières Les Petons Walcourt-Froidmont- Commentaires sur la RIP-second envoi

To: clp@solvay.com &lt;clp@solvay.com&gt;

Cc: environnement@walcourt.be &lt;environnement@walcourt.be&gt;

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver en pièce jointe mes commentaires et remarques relatives à la RIP tenue à Yves-Gomezée, le 24 novembre 2022.

Puis-je vous demander de me confirmer que vous avez bien reçu mon message et eu accès au contenu du fichier qui est joint?

Meilleures salutations,  
Annabelle Honorez

--

**Cathy Oremek****Office Manager**

Carrières les Petons / Walcourt

Filiale du groupe SOLVAY

Tél: +32 71/65.54.28

Rue Beau Séjour, 52 - 5650 YVES-GOMZEE

clp@solvay.com



---

 **réaction à la RIP du 24 novembre 2022\_AHZ.pdf**  
581K



Le 08 décembre 2022

Annabelle HONOREZ  
Rue Froidmont, 16  
5650 Yves-Gomezée

À l'attention du :  
Collège communal de Walcourt

Par courriel

À l'adresse :  
Environnement@walcourt.be

Copie à :  
La carrière les Petons  
clp@solvay.be

**Objet : Remarques sur la Réunion d'Information Préalable (RIP) du 24 novembre 2022 concernant la demande de permis unique de classe 1 pour la carrière Les Petons.**

---

Mesdames et Messieurs les membres des Collèges communaux,

J'ai participé à la réunion d'information préalable du 24 novembre 2022 organisée à Yves-Gomezée par la carrière « Les Petons » et présidée par Madame Leclercq, représentante de Madame la Bourgmestre.

Je souhaite par ce courrier porter à votre connaissance mes préoccupations et leur intégration dans l'étude d'incidence environnementale qui va être menée dans le cadre de la demande d'extension du permis d'exploitation de la Carrière « Les Petons » (CLP).

Tout d'abord, je vous rappelle que des remarques avaient été formulées lors de la RIP relative à l'introduction de la demande conjointe de révision des plans de secteur et de demande de permis unique de classe 1 de la CLP en 2018. Ces remarques doivent impérativement être prises en compte.

Je regrette la mobilisation du bureau ARIES pour réaliser cette étude et demande, au vu des approximations et graves manquements constatés dans l'étude d'incidence réalisée pour la révision du plan de secteur et dénoncée lors de l'enquête publique, de les rappeler à l'ordre et d'exiger que cette étude soit menée de manière objective et impartiale.

Dans la présentation faite au cours de la RIP, je relève que selon ARIES (page 15 de la présentation), cette étude a pour objectif d' :

- Analyser scientifiquement les effets du projet sur l'environnement et le cadre de vie
- Proposer des solutions alternatives pour supprimer, réduire ou compenser les incidences du projet

A la lumière du document consulté au cours de l'EP sur la révision du plan de secteur réalisé par le bureau ARIES, j'exige que les aspects scientifiques soient étudiés de manière exhaustive en tenant compte de toute vie riveraine à la Carrière « Les Petons » dans la perspective de son extension demandée. Cela signifie :

- La prise en compte du cadre de vie des habitants du quartier de Froidmont et de la rue des Cygnes, et des quartiers les plus proches du village de Jamagne et d'Hemptinne ;
- La prise en compte de la vocation de zone de loisir des quartiers de Froidmont et ses environs, qui accueillent gîtes, balades pédestres, équines, circuits à vélo et sentiers internationaux de grandes randonnées et de considérer l'impact de l'exploitation actuelle et future sur la dégradation de ce cadre de vie ;
- La prise en compte de toute la vie présente actuellement dans la périphérie de l'exploitation actuelle et future, y compris la pédo faune dont le milieu va être complètement détruit et de proposer des mesures de mitigation pour cette perte ;
- La mobilisation d'experts en santé humaine et animale pour étudier l'incidence de l'exposition aux micro poussières émises par la carrière, et l'émission de gaz nocifs à la santé (radons, et ???) , ainsi que des spécialistes de la santé mentale, pour évaluer l'impact de la dégradation de la qualité de vie des riverains causée par la prolongation et l'extension de l'activité des carriers ;
- De garantir des mesures appropriées et indépendantes des effets de l'activité. Nous ne pouvons pas accepter que les études ne se basent que sur des mesures réalisées par la carrière comme c'est le cas pour le moment pour les poussières, le monitoring de l'eau prélevée dans la nappe phréatique, les mesures sismiques liées aux tirs de mines ;
- D'intégrer dans cette étude l'effet combiné des 3 carriers qui affichent leur ambition de miner notre belle région ;
- De proposer des mesures appropriées pour réduire, supprimer ou compenser les effets induits.

Je suis réellement préoccupée par la surexploitation de la nappe phréatique liée à l'activité extractive des 3 carriers et insiste sur l'importance de mesures indépendantes des prélèvements faits, qui doivent être réalisés par la région wallonne, le contrôle des eaux d'exhaure en amont de leur réinjection dans la nappe, ainsi que l'intégration des effets des changements climatiques et de l'évolution de la démographie dans la modélisation de la dynamique de l'eau dans la nappe phréatique.

Je demande qu'une étude objective et indépendante soit menée pour mesurer l'impact du rabattement de la nappe sur la santé des sols des zones riveraines et leur capacité à accueillir des activités agricoles en intégrant également les impacts prévisibles de l'évolution du climat et d'en déduire ainsi la réelle perte de terres agricoles. Les riverains se plaignent de l'assèchement de leur puits, prière d'intégrer cet aspect dans l'étude qui sera menée.

Je demande que l'enquête publique organisée à la fin de cette étude soit menée auprès de l'ensemble de la population qui sera exposée aux conséquences de cette exploitation. Cela implique déjà, que les personnes qui utilisent l'eau de la nappe phréatique concernée soient informées, notamment le grand Charleroi.

Je demande qu'une cartographie des accidents karstiques soit présentée, qu'un modèle de prédiction de ces phénomènes soit réalisé pour mettre en place des mesures préventives et qu'une estimation des compensations puisse être faite.

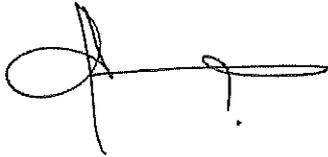
Je demande qu'un bilan carbone exhaustif soit réalisé de façon objective, en tenant compte, de la perte de captation par la destruction du milieu, de la prise en compte de l'augmentation des distances parcourues par les engins de TP, et des gaz libérés lorsque la roche est minée, ainsi que les émissions de carbone additionnelles induites par les détournements des routes de liaison (notamment Froidmont-Jamagne) et la perte de pistes cyclables très fréquentées.

Je demande enfin que les gens qui soutiennent ce projet soient conscients de la responsabilité qu'ils engagent vis-à-vis des générations futures dans la surexploitation destructive d'un milieu naturel extraordinaire, dont les services écosystémiques sont, jusqu'à présent sous-estimés. Cela signifie qu'ils doivent avoir en mains une étude impartiale et exhaustive qui leur permettra de mesurer l'impact de leur décision.

Je demande qu'un comité d'accompagnement, déjà promis en 2018 par la même équipe de direction du projet et de la CLP, composé de riverains et membres de la société civile, soit créé par la CLP et qu'un CCATM soit créé au sein de la commune de Walcourt.

En espérant trouver des réponses objectives et réalistes dans l'étude qui va être menée, je vous prie de recevoir, chers membres du conseil communal, l'expression de ma plus haute considération,

Annabelle Honorez

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a horizontal line and a small flourish at the end.



---

**Fwd: RIP du 24/11/2022 : Projet de classe 1 avec EIE. Demande de renouvellement de permis unique relative à l'exploitation de la carrière « Les Petons »**

1 message

---

**Oremek, Cathy** <cathy.oremek@solvay.com>  
À : Visiteurs BECHEM4 <visiteurs.bechem4@solvay.com>

12 décembre 2022 à 08:34

----- Forwarded message -----

De : **Julie van der Vrecken** <jvdv1970@gmail.com>

Date: ven. 9 déc. 2022 à 09:51

Subject: RIP du 24/11/2022 : Projet de classe 1 avec EIE. Demande de renouvellement de permis unique relative à l'exploitation de la carrière « Les Petons »

To: &lt;environnement@walcourt.be&gt;, &lt;clp@solvay.com&gt;

Madame, Monsieur,

En pièce jointe, ma lettre concernant l'objet précité.

Merci d'avance de transmettre à Madame la Bourgmestre de Walcourt et à Monsieur Derycke de la CLP.

Salutations sincères.

Merci de m'accuser de la bonne réception de ce courriel.

--

Julie van der Vrecken  
27 rue Froidmont  
5650 Yves-Gomezée

--

**Cathy Oremek****Office Manager**

Carrières les Petons / Walcourt

Filiale du groupe SOLVAY

Tél : +32 71/65.54.28

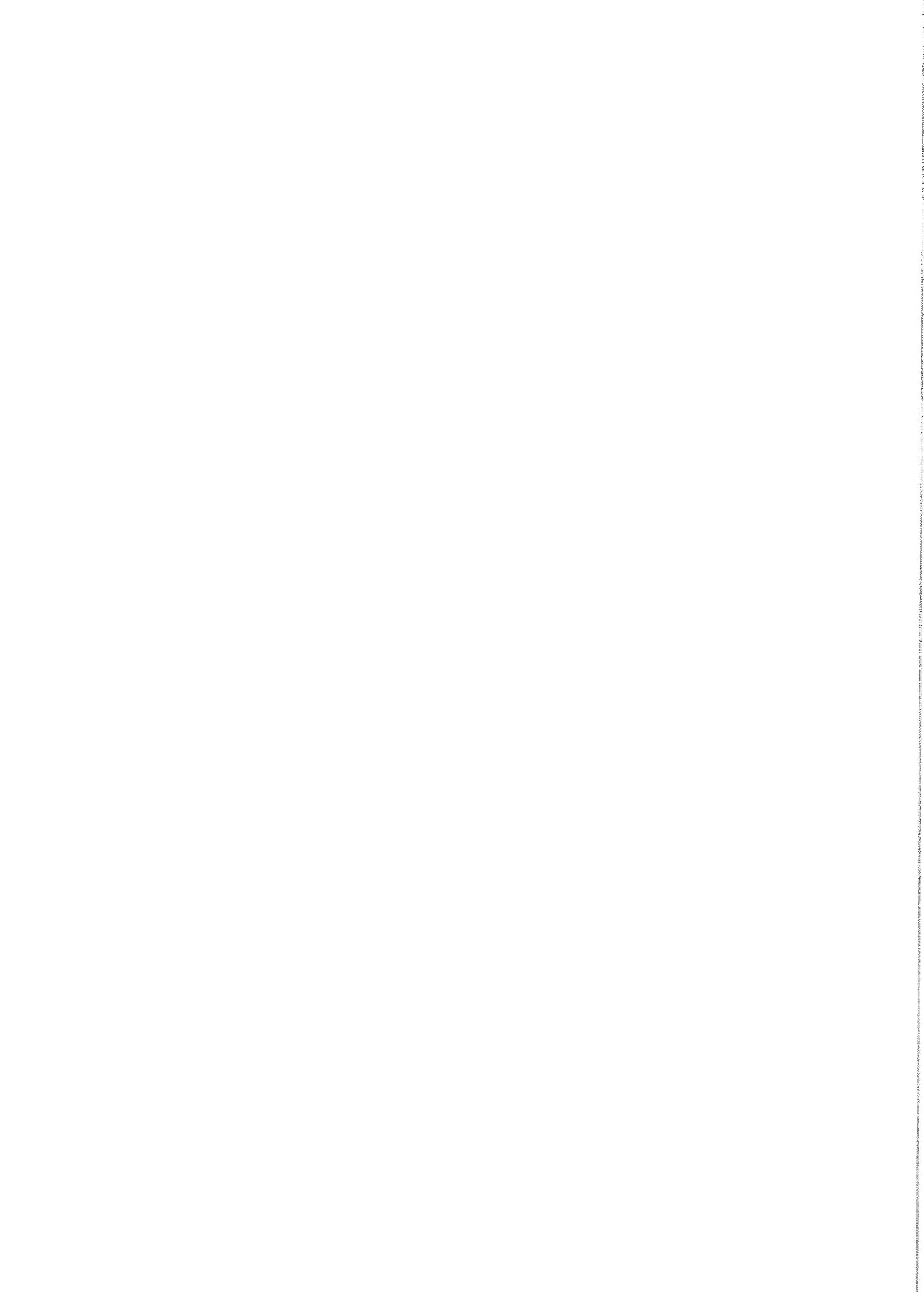
Rue Beau Séjour, 52 - 5650 YVES-GOMZEE

clp@solvay.com



---

 **Carrière les Petons\_EIE\_courrier.pdf**  
179K



A Madame la bourgmestre de la Ville de Walcourt,  
Hôtel de Ville de et à  
5650 Walcourt  
A Monsieur Fernand Derycke  
Carrière les Petons  
Rue Beau Séjour 52  
5650 Yves-Gomezée

**Transmis par courriel**  
[environnement@walcourt.be](mailto:environnement@walcourt.be)  
[clp@solvay.com](mailto:clp@solvay.com)

Objet : RIP du 24/11/2022 Projet de classe 1 avec étude d'incidences - Carrière Les Petons sur Walcourt/Philippeville

Yves-Gomezée, le 08/12/2022

Madame la Bourgmestre,  
Monsieur Derycke,

Par la présente, je tiens à réagir suite à la RIP du 24 octobre dernier relative à la demande de d'extension de la Carrière les Petons, groupe Solvay (CLP), et à l'EIE.

Alors que la Cop27 vient de fermer ses portes, les politiques et les industriels ne peuvent plus ignorer les dangers cumulés qui affectent gravement le climat, et les enjeux socio-économiques qui doivent dorénavant faire partie de la solution pour arrêter la dégradation de ce climat et des conséquences dramatiques qu'il entraîne pour les populations.

« Le rapport Meadows, **1972**, a montré par une prospective, malheureusement fort juste, que le modèle consumériste allait nous projeter vers l'écrasement de la vie sur la planète. Il en va de même pour les travaux du GIEC, fort justes aussi, ou plutôt terriblement pertinents. »

« L'humanité est devenue une "arme d'extinction massive" et il est temps de cesser notre "guerre à la nature", a déclaré ce mardi 06/12/2022 le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, appelant les pays à des décisions courageuses à la veille de la COP15 sur la biodiversité. "Avec notre appétit sans limite pour une croissance économique incontrôlée et inégale, l'humanité est devenue une arme d'extinction massive", a-t-il martelé lors du lever de rideau de cette conférence à Montréal, qu'il voit comme "notre chance d'arrêter cette orgie de destruction". »

Chacun doit donc s'interroger sur son action et des réactions entraînées par celle-ci sur la terre et son rôle majeur bien mis à mal. Le carrier veut continuer d'exploiter de très bon filons ; pourquoi tant de maltraitance pour du profit court-termiste ? Les riverains ont choisi un coin de campagne pour s'installer, à long terme, et vivre en paix. Chacun son combat, alors que tout devrait être harmonie...

La CLP, lors de la RIP du 24/11, nous a projeté un film louant ses actions en faveur de la faune. Indéniablement, il y a bien des actions concrètes. Mais le film, ses prises de vue, son montage, nous laisserait penser que l'on se trouve dans un gigantesque parc naturel. Pas une maison, un hameau, un clocher de visible. Le directeur et son personnel devenus naturalistes – une piste pour une reconversion future possible – nous font l'inventaire des espèces accueillies et choyées : abeilles et hirondelles, moutons et tritons. Il manque toutefois une espèce qui gîte non loin du périmètre envisagé de l'extension : Homo sapiens ! Cette espèce est également la grande oubliée dans l'EIE réalisée par Aries. L'EIE donne des généralités, et tant de rubriques restent « sans objet »...

Voici quelques remarques et questions :

### **Commune de Walcourt « Commune POLLEC »**

POLLEC : *Il s'agit du nom de la campagne lancée par la Région Wallonne qui vise à aider les autorités locales à mettre en place une POLitique Locale Énergie Climat afin d'atteindre les objectifs de l'Union Européenne en matière de climat et d'énergie.*

*En adhérant à la « Convention des Maires » en 2018, la Ville de Walcourt affirmait déjà son engagement dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Cet engagement s'est traduit par l'élaboration du Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC), reprenant les actions à mener afin d'atteindre l'objectif de réduction de 40 % des émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2030 sur le territoire.*

En 2019, augmentation de 33% des émissions de CO<sub>2</sub> pour le tertiaire depuis 2006 sur la commune.

- La nouvelle extension demandée par CLP, avec tous ses travaux nécessaires, ne semble pas compatible avec l'objectif de réduction des gaz à effet de serre de la Commune.

### **Cumul de l'activité des trois carrières et du chemin de fer – ligne 136**

**L'extension demandée par les Petons (38 ha), vient s'ajouter à la demande de Carmeuse pour son projet de carrière (122 ha) venant s'insérer entre la carrière Berthe à Florennes et Les Petons, dans la même zone car sur un même gisement.**

### **Cadre bâti et impact des nuisances**

La rue Froidmont est principalement constituée de bâtiments disséminés d'anciennes forges du 19<sup>e</sup> et début 20<sup>e</sup> siècle, en partie repris au Patrimoine immobilier culturel de la Wallonie et sont préexistants à la carrière (site exploité depuis 1977).

- Les distances sur les cartes présentées (dossier et RIP) ne sont pas exprimées en mesures. La 1<sup>ère</sup> maison de Froidmont se retrouvera ainsi à 320 mètres du périmètre et non pas à +-700 m comme l'EIE le prétend
- Le hameau est dans un fond de vallée, non considéré par l'EIE. Amplification des bruits, brouillards plus denses et plus lents à se dissiper, retombées de plus de poussières
- Les canalisations d'évacuation des eaux des maisons n°15 à 27 sont posées sur la roche même. Aucune évaluation des vibrations qui pourraient les endommager
- un état des lieux pour TOUTES les habitations sises aux rues Froidmont, des Cygnes, Crèvecoeur, Franc-Bois, Verte et Val doré à Yves-Gomezée, devrait être réalisé à la charge financière de la CLP

Si le projet d'exploitation de la carrière Carmeuse à l'Est est accepté, si le chemin de fer de la ligne 136 est rétabli au service de cette carrière, le hameau de Froidmont + la rue des Cygnes et de Crèvecoeur + le clos du Val doré – rue Verte – Franc-Bois, soit bien 200 personnes, vont subir les nuisances cumulées des trois activités au quotidien. Leur santé mentale est menacée (bruits constants, amplifiés par le fond de vallée), leurs biens immobiliers sont voués à dégâts certains (vibrations, chemin de fer, tirs de mine), les installations photovoltaïques couvertes de poussières accumulées donneront de piètres rendements à l'heure où l'on incite les particuliers à produire leur propre énergie. Bref, leur environnement deviendra hostile.

- L'étude ARIES écrit noir sur blanc que les impacts de la nouvelle fosse d'extraction seront inévitables pour le hameau. Inacceptable.
- L'étude Aries ne fait aucune étude sur le cumul des trois activités (deux carrières + chemin de fer industriel à usage exclusif de celles-ci, avec 16 trajets A/R par jour de wagons lourdement chargés) en matière d'impact sur le bâti et la santé des habitants exposés aux nuisances sonores, de poussières et de vibrations (tirs et charroi).
- => impact encore plus important. Les habitants vont-ils devoir fuir ?

La ferme de Froidmont, qui est souvent prise comme référence pour les distances et nuisances, appartient déjà à CLP. Ce point a son importance ; le propriétaire a cédé son bien en échange d'une occupation gratuite. Quid des autres habitants de la rue, exposés en premières loges ?

### **Cadre de vie et activités humaines**

Du logement touristique y existe déjà et se développe. Ce fait est inexistant dans l'EIE. Aucune enquête par le bureau Aries, qui écrit des généralités sur ce poste.



- Aries doit étudier cette activité touristique et son retour économique sur la Commune et la Région.

#### Mesures anti-bruit et poussières

« Bip de recul remplacé par le cri du lynx » ???!!! Le bip actuel est le bip classique. Pourquoi ne pas avoir changé ce signal ?

La CLP propose un merlon de 2 mètres de hauteur.

- un merlon plus conséquent que 2 mètres de hauteur, doublé par des plantations sur 2 à 3 lignes et de plusieurs hauteurs, avec feuillages persistant, au nord et à l'est de l'extension prévue, serait bienvenu

« La poussière n'est pas nocive », entendu à la RIP ! Pour rafraîchir les mémoires, les ouvriers mineurs du fond souffraient de SILICOSE, silice, roche, roche qu'ils devaient abattre pour accéder aux veines de charbon...

- demande d'une étude toxicologique des poussières et émanations cumulées de ces trois activités (2 carrières + chemin de fer industrie - rappel: fond de vallée, dissipation faible des brouillards et donc de toute substance en particule fine)

#### Mise à gabarit de la N5 (Remarque de la DGO2)

L'EIE ne mentionne pas et ne tient pas compte de l'impact à cumuler avec les activités des carriers. Cette route nationale se trouve à l'est des hameaux de Froidmont et de Jamagne, soit dans les vents dominants apportant le bruit aux hameaux mentionnés.

#### L'eau

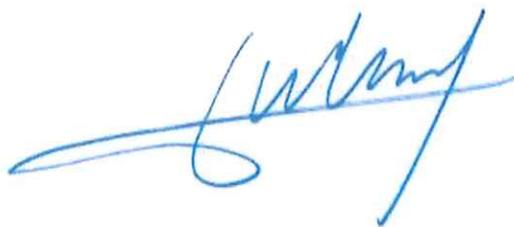
Bien COMMUN le plus précieux. L'activité des carrières nuit gravement à la préservation d'une eau en qualité et quantité. Se rappeler la récente bataille des Moines de Rochefort, et surtout leur victoire ! Pour CLP, la SWDE remet un avis favorable mais conditionné.

«Il y a lieu également que l'étude sur les ressources en eau souterraines intègre les conséquences prévisibles des changements climatiques afin d'envisager les scénarios les plus défavorables qui impacteraient tout autant les solutions alternatives proposées par le bureau Aquale.» Les simulations du bureau Aquale (2020) doivent intégrer les changements climatiques or elles établissent des moyennes (Aries, pp.133-174). Ceci est donc faux, et l'étude à refaire, avec cumul intégré avec les carrières Berthe et Carmeuse.

Dans son avis du 12/02/2019, la DGO3 fait remarquer que le débit de l'exhaure, depuis 2016 « est largement supérieur au débit simulé dans le cadre de l'étude ».

- Une nouvelle étude, basée sur des relevés actualisés soit avoir lieu, avec effet cumulatif spéculatif en cas de l'aboutissement du projet Carmeuse.

En espérant que l'Esprit de Noël puisse descendre sur tous les esprits éperdus de pouvoir et égarés de leur vraie nature, et coupés de la Nature vue comme une vache à traire sans répit et sans respect, veuillez recevoir, Madame la Bourgmestre, Monsieur Derycke, l'assurance de ma considération.



Julie van der Vrecken  
27 rue Froidmont  
5650 Yves-Gomezée  
[jvdv1970@gmail.com](mailto:jvdv1970@gmail.com)

---

**Fwd: FW: remarques & questions au sujet de la réunion d'information préalable du 24 novembre 2022 concernant la demande de permis pour Les Petons**

1 message

---

**Oremek, Cathy** <cathy.oremek@solvay.com>  
À : Visiteurs BECHEM4 <visiteurs.bechem4@solvay.com>

12 décembre 2022 à 10:52

----- Forwarded message -----

De : **Patrick Meirlaen** <patrick@thefuturealliance.com>

Date: lun. 12 déc. 2022 à 10:47

Subject: FW: remarques &amp; questions au sujet de la réunion d'information préalable du 24 novembre 2022 concernant la demande de permis pour Les Petons

To: clp@solvay.com &lt;clp@solvay.com&gt;

Bonjour,

Je vois que l'adresse se finit sur .com.

Bien à vous

Patrick

Patrick Meirlaen  
CEO  
The Future Alliance NV  
mobile: +477 67 66 24**Van:** Patrick Meirlaen <patrick@thefuturealliance.com>**Verzonden:** vrijdag 9 december 2022 9:39**Aan:** environnement@walcourt.be; clp@solvay.be**Onderwerp:** remarques & questions au sujet de la réunion d'information préalable du 24 novembre 2022 concernant la demande de permis pour Les Petons**Urgentie:** Hoog

Le 9 décembre 2022

Ann De Vlaminck  
Rue Froidmont, 20  
5650 Yves-Gomezée

À l'attention du :  
Collège communal de Walcourt

Par courriel

À l'adresse :  
Environnement@walcourt.be

Copie à :  
La carrière les Petons  
clp@solvay.be

**Objet : Remarques & Questions au sujet de la Réunion d'Information Préalable (RIP) du 24 novembre 2022 concernant la demande de permis unique de classe 1 pour la carrière Les Petons.**

---

Mesdames et Messieurs les membres des Collèges communaux,

J'ai participé comme beaucoup d'autres riverains à la réunion d'information préalable du 24 novembre 2022 organisée à Yves-Gomezée par la carrière les pétons et présidée par Madame Leclercq, représentant madame la Bourgmestre Poulin, qui ne pourrait être présent et dont j'espère qu'elle fera plus qu'acte de présence aux réunions futures, on aura besoin de son support !

Je souhaite par cette lettre porter à votre connaissance mes questions et mes remarques concernant l'étude d'incidence environnementale qui va être menée dans le cadre de la demande du permis d'exploitation de la Carrière Les Pétons (CLP).

Tout d'abord, je vous rappelle que des remarques avaient été formulées lors de la RIP relative à l'introduction de la demande conjointe de révision des plans de secteur et de demande de permis unique de classe 1 de la CLP. Ces remarques doivent impérativement être prises en compte. Je vous donne en pièce jointe la liste de mes remarques et questions en 27 points. Veuillez prendre soin de les inclure toutes dans les études à faire svp.

Je vous communique mon désaccord sur l'utilisation du bureau ARIES pour réaliser cette étude. Le nombre des approximations et graves manquements, voir mensonges constatés dans l'étude d'incidence présentée ne me laissent aucune garantie d'objectivité et de sérieux.

Dans la présentation faite au cours de la RIP, je relève que selon ARIES (page 15 de la présentation), cette étude a pour objectif d' :

- Analyser scientifiquement les effets du projet sur l'environnement et le cadre de vie
- Proposer des solutions alternatives pour supprimer, réduire ou compenser les incidences du projet.

A la lumière du document consulté au cours de l'EP sur la révision du plan de secteur réalisé par le bureau ARIES, j'exige que les aspects scientifiques soient étudiés de manière exhaustive en tenant compte de toute vie riveraine à la Carrière les pétons dans la perspective de son extension demandée. Cela signifie :

- La prise en compte du cadre de vie des habitants du quartier de Froidmont et de la rue des Cygnes, et des quartiers les plus proches du village de Jamagne et d'Hemptinne ;
- La prise en compte de la vocation de zone de loisirs des quartiers de Froidmont et ses environs, qui accueillent gîtes, balades pédestres, équines, circuits à vélo et sentiers internationaux de grandes randonnées et de considérer et compenser entièrement l'impact sur l'exploitation actuelle et future, y compris la perte d'emplois et le manque à gagner ;
- La prise en compte de toute vie présente actuellement dans la périphérie de l'exploitation actuelle et future, y compris la pédo faune dont le milieu va être complètement détruit et de proposer des mesures de mitigation pour cette perte ;
- La mobilisation d'experts en santé humaine et animale pour étudier l'incidence de l'exposition aux micro poussières émises par la carrière, et l'émission de gaz nocifs à la santé (radon, et ???) , ainsi que des spécialistes de la santé mentale, pour évaluer l'impact de la dégradation de la qualité de vie des riverains causés par la prolongation et l'extension de l'activité des carriers ;
- De garantir des mesures appropriées et indépendantes des effets de l'activité. Nous ne pouvons pas accepter que les études ne se basent que sur des mesures réalisées par la carrière et des mesures qui font des comparaisons avec le passé qui parfois n'est pas du tout le norme pour le futur, i.e. pluie et climat ;
- D'intégrer dans cette étude l'effet combiné des 3 carriers qui affichent leur ambition de miner notre belle région ;
- De proposer des mesures appropriées pour réduire, supprimer ou compenser les effets induits.

Je suis, tout comme les autres riverains, réellement préoccupée par la surexploitation de la nappe phréatique liée à l'activité extractive des 3 carriers et insiste sur l'importance de mesures indépendantes des prélèvements faits, qui doivent être réalisés par la région wallonne, le contrôle des eaux d'exhaure en amont de leur réinjection dans la nappe, ainsi que l'intégration des effets des changements climatiques et de l'évolution de la démographie dans la modélisation de la dynamique de l'eau dans la nappe phréatique. J'exige que l'impact sur la nappe phréatique soit bien informé à tous qui vont subir les conséquences, dont y inclus les habitants de la région de Charleroi et les responsables de la ville de Charleroi.

Je demande qu'une étude objective et indépendante soit menée pour mesurer l'impact du rabattement de la nappe sur la santé des sols des zones riveraines et leur capacité à accueillir des activités agricoles en intégrant également les impacts prévisibles de l'évolution du climat et d'en déduire ainsi la réelle perte de terres agricoles. Les riverains se plaignent de l'assèchement de leur puits, prière d'intégrer cet aspect dans l'étude qui sera menée.

Je demande que l'enquête publique organisée à la fin de cette étude soit menée auprès de l'ensemble de la population qui sera exposée aux conséquences de cette exploitation. Cela implique déjà, que les personnes qui utilisent l'eau de la nappe phréatique concernée soient informées, notamment le grand Charleroi.

Je demande une cartographie des accidents karstiques soit présentée, qu'un modèle de prédiction de ces phénomènes soient réalisés pour mettre en place des mesures préventives et qu'une estimation des compensations puissent être faites.

Je demande qu'un bilan carbone soit réalisé de façon objective et exhaustive, en tenant compte, de la perte de captation par la destruction du milieu, de la prise en compte de l'augmentation des distances parcourues par les engins lourds de 78 tonnes, et des gaz libérés lorsque la roche est minée, ainsi que les émissions de carbone additionnelles induites par les détournements des routes de liaison (notamment Froidmont-Jamagne) et la perte de piste cyclables très fréquentées.

Je demande que l'impact sur l'activité touristique actuelle et future soit calculé et intégré dans les plans de la commune, y inclus l'impact sur le développement local. Il est bien clair que les grands nombres de touristes ont un effet très important sur l'activité économique locale, voir les magasins locaux, les fermiers, les restaurants, les cafés, les organisateurs de randonnées, ....

Je demande enfin que les gens qui soutiennent ce projet laissent tomber la légèreté dont ils font témoin en tenant une séance de relations publiques à la place d'une vraie réunion d'information. Il faut prendre vos riverains au sérieux, nous sommes vos citoyens. Cela signifie aussi que vous devez avoir en mains des études impartiales et exhaustives qui leur permettront de comprendre leur impact négatif actuel et futur.

Je demande qu'un comité d'accompagnement, déjà promis en 2018 par la même équipe de direction du projet et de la CLP, composé de riverains et membre de la société civile, soit créé par la CLP et qu'un CCATM soit créé au sein de la commune de Walcourt.

Je demande que les responsables politiques et administratifs se rendent compte que l'impact de leur décision sera plus important que la durée de leur mandat et qu'ils sachent que nos enfants et petits enfants vont leur demander justification de leur décision d'abandonner leurs citoyens et la nature dont ils sont responsables.

En espérant que tous les concernés auront compris que le quartier va se battre 'comme des Ukrainiens' pour le futur de nos enfants et de la région, je vous prie, chers membres du conseil communal, d'accepter mes meilleures salutations,

Ann De Vlaminck

Gérant Meirlaen BV  
Les Etangs du Francois

PJ : 1 document avec 27 remarques

--

**Cathy Oremek**

**Office Manager**

Carrières les Petons / Walcourt

Filiale du groupe SOLVAY

Tél : +32 71/65.54.28

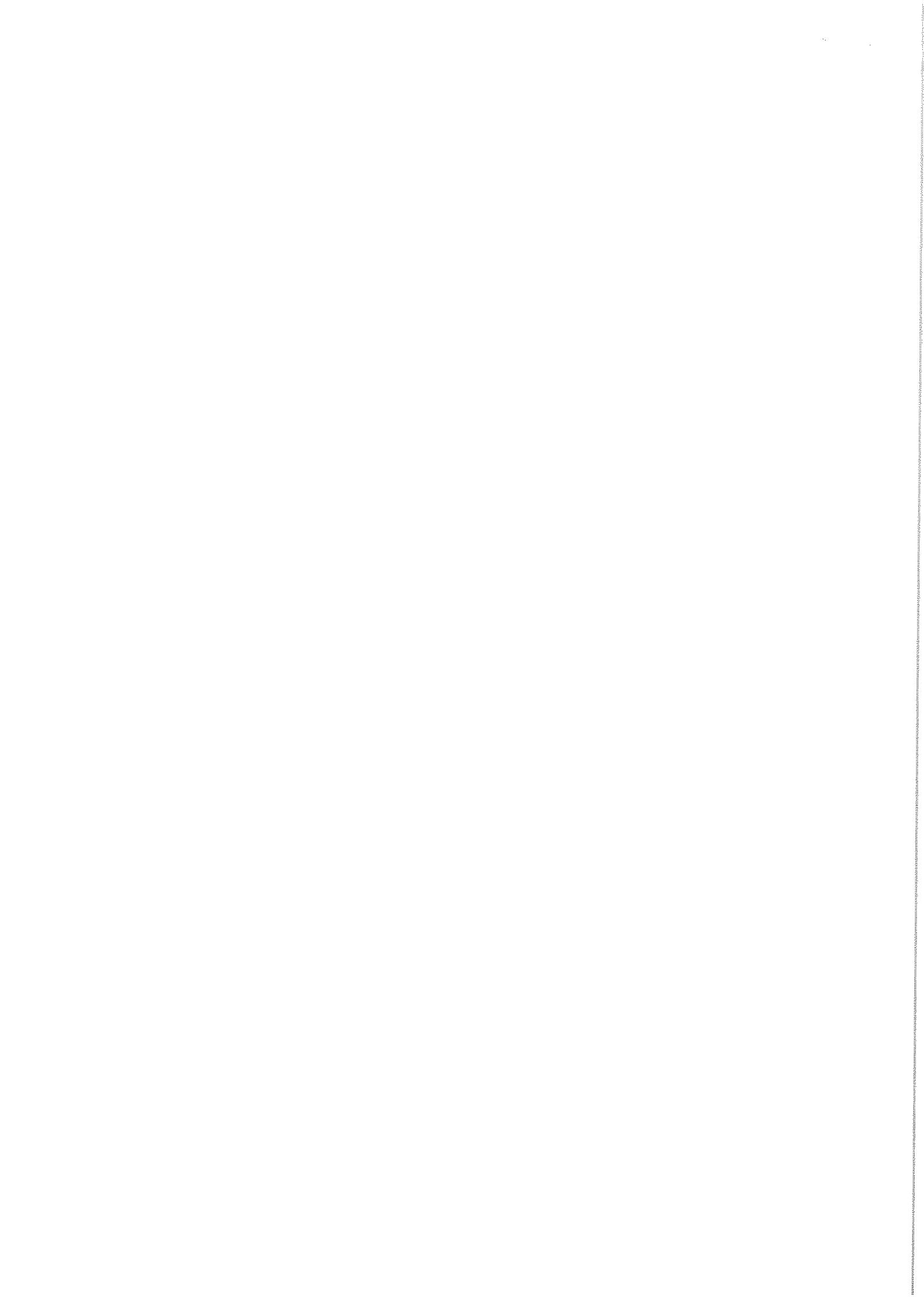
Rue Beau Séjour, 52 - 5650 YVES-GOMZEE

clp@solvay.com



---

 **RIP du 24\_11\_2022 concernant permis unique Les Petons 27 remarques\_adv\_08\_12\_2022.pdf**  
1373K



---

**Fwd: extension de la carrière Les Petons/ Révision du plan de secteur Philippeville-Couvin- Planches 52/8 et 53/5 – sur les villes de Philippeville, de Walcourt et la commune de Florennes**

1 message

---

**Oremek, Cathy** <cathy.oremek@solvay.com>  
À : Visiteurs BECHEM4 <visiteurs.bechem4@solvay.com>

12 décembre 2022 à 08:31

----- Forwarded message -----

De : **Caroline Sp1k4** <caroline.spica@gmail.com>

Date: ven. 9 déc. 2022 à 10:56

Subject: extension de la carrière Les Petons/ Révision du plan de secteur Philippeville-Couvin- Planches 52/8 et 53/5 – sur les villes de Philippeville, de Walcourt et la commune de Florennes

To: &lt;environnement@walcourt.be&gt;, &lt;clp@solvay.com&gt;

Bonjour,

Ce mail pour vous faire part de nos remarques et réactions par rapport à la séance d'information qui a eu lieu à Yves-Gomezée le 24/11/2022 concernant l'extension de la carrière « les petons ».

Pourriez-vous prendre connaissance du document ci-joint ?

Pourriez-vous aussi nous donner un accusé de bonne réception de cet email ?

Merci d'avance.

Cordialement,  
Mathieu Peeters  
Caroline Spica

--

**Cathy Oremek****Office Manager**

Carrières les Petons / Walcourt

Filiale du groupe SOLVAY

Tél : +32 71/65.54.28

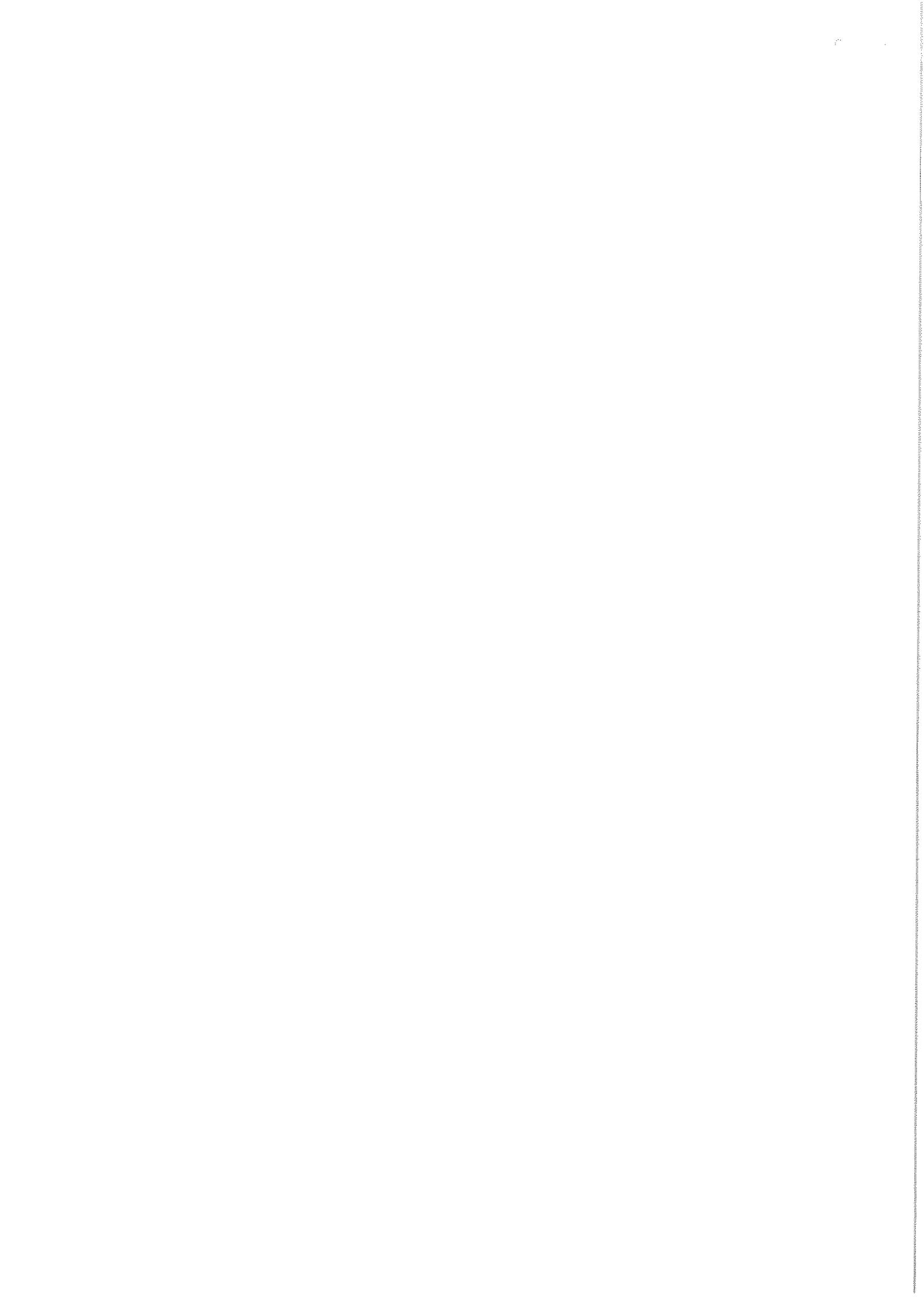
Rue Beau Séjour, 52 - 5650 YVES-GOMZEE

clp@solvay.com



---

 **SpicaPeetersLesPetonsExtensionRemarquesPourRapportAries.pdf**  
1183K



## Remarques et réactions par rapport à la séance d'information qui a eu lieu à Yves-Gomezée le 24 novembre 2022 concernant l'extension de la carrière « les petons »

Nous aimerions voir apparaître dans le rapport d'Aries les points suivants :

- Le bruit

Le rapport devrait comporter une étude approfondie de l'impact des bruits de l'extension par rapport à l'orientation des vents à **300 mètres** de la rue froidmont. En effet, notre maison se situe à 320 mètres de la future exploitation (*voir annexe 1*).

Qu'en est-il de l'installation existante de la carrière ? Nous demandons à ce que le rapport apporte des éclaircissements et des garanties vis-à-vis du non déplacement de celles-ci (concasseur, trémie, etc...)

Ces installations sont extrêmement bruyantes et tournent de 6h à 22h été comme hiver.

Qu'en est-il du bruit à une distance si proche ?

- Les poussières

Le rapport devrait comporter une étude approfondie de l'impact des poussières de l'extension par rapport à l'orientation des vents à **300 mètres** de la rue froidmont.

En effet, notre maison se situe à 320 mètres de la future exploitation (*voir annexe 1*).

Qu'en est-il des effets nocifs pour la santé ?

De quelles compositions sont-elles faites ?

Quel est le volume dégagé de ces poussières ?

Quels sont les incidences sur nos panneaux solaires ?

- Impact sur les nappes phréatiques

Un rapport de la SWDE du 10/7/2018 fait part de sa grande méfiance par rapport à la nappe phréatique sous-jacente à l'extension.

Nous exigeons que le rapport d'Aries prenne cet avis en considération et fournisse une étude sérieuse sur l'impact de la nappe phréatique de cette zone afin qu'elle n'impacte pas gravement **l'approvisionnement en eau du grand Charleroi.**

En effet, il y a déjà eu des incidents de la part de l'exploitation « les petons » dans le passé (*voir annexe 2*).

Quels sont les mesures prévues à cet effet ? Qu'est-il prévu si un tel incident se produit ?

Est-ce que la commune de Charleroi est au courant de ce potentiel incident ?

- Tirs de mine

Le rapport devrait comporter une étude approfondie de l'impact des tirs de mine du projet d'extension à **300 mètres** de la rue froidmont.

En effet, notre maison se situe à 320 mètres de la future exploitation (*voir annexe 1*).

Le rapport doit faire apparaître une analyse de risques réels sur les fondations et les vitres de notre maison.

Les cas sont nombreux d'habitants proches de la carrière actuel montrant des fissures dans leurs murs et dans leurs vitres.

Nous demandons à faire un état des lieux avant l'extension et un monitoring constant (sismographe) des tirs dans notre maison située au plus proche de l'extension.

Le monitoring doit être fait tout au long de l'année et par un organisme indépendant. Il ne s'agit pas de s'accorder entre la carrière et la société faisant l'analyse, des analyses de petites charges provoquant de petites nuisances ne sont pas la réalité. Actuellement, fréquemment, nous ressentons de gros secousses et tremblement lors de ces tirs. De façon imagée, nous avons l'impression qu'un camion est rentré dans notre façade et nous sommes à +/- 1000 mètres de l'exploitation.

Quel est l'impact de tels tirs sur notre habitation ?

Quels seront les mesures et indemnisations prises en cas de dommages constatés ?

- Déévaluation de notre maison

Le rapport devrait comporter une étude d'incidence sur la valeur de nos maisons.

En effet, c'est indéniable notre maison va perdre de la valeur.

Nous passerons d'une maison dans un cadre bucolique et agréable à une maison située à 300 mètres d'une carrière faisant des poussières et du bruit.

Que prévoit la carrière « les petons » vis-à-vis d'une compensation de la déévaluation de notre patrimoine ?

- Impact psychologique

En évoquant tous les éléments précédents, il est logique de se préoccuper de la santé mentale et psychologique d'un tel projet sur la population locale.

Qu'en est-il de l'incidence psychologique sur une population qui travaille dur afin de se constituer un patrimoine modeste et qui voit son patrimoine dévaluer ?

Qu'en est-il de l'incidence psychologique sur la population qui espère profiter de son jardin sans bruit ni poussière ?

Merci de faire refléter tous ces points dans le rapport d'Aries.

Annexe 1 :



réception

10 JUIL. 2018

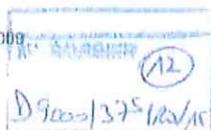
Josiane PAQUOT

SERVICE PRODUCTION  
GESTION DES RESSOURCES EN EAU

SPW - DGO4  
Direction de l'Aménagement Régional  
Madame Annick FOURMEAUX  
Directrice générale  
Rue des Brigades d'Irlande, 1  
B-5100 Namur (Jambes)

*Solvay Eau et Assainissement*  
*1 copie*  
*[Signature]*  
*[Signature]*  
*10.07.2018*

Votre correspondant :  
Marc CLOSSET  
Tél : 087/342.943 - Fax : 087/342.009  
marc.closset@swde.be



Verviers, le 5 juillet 2018

Nos références : PROD/232/MCL/17-0058

Vos références :

(A rappeler dans toute correspondance)

Annexe :

- Copie pour information : - Monsieur M. DERYCKE - Carrière Les Petons - rue du Beau Séjour, 52 - 5650 Yves-Gomezée
- Monsieur G. BOUGARD - SPW Direction Eaux souterraines - av. Reine Astrid, 39 - 5000 Namur

Madame la Directrice générale,

**Concerne : Demande de révision du plan de secteur Philippeville-Couvin en vue de l'inscription en zone d'extraction de terrains à l'Est et au Sud de la carrière dite « Les Petons », situés sur le territoire des communes de Walcourt et de Philippeville.**

Votre demande d'avis du 20 juin 2018 relatif à la demande sous objet a retenu notre meilleure attention.

Comme exprimé dans notre avis préalable, la SWDE exploite à Yves-Gomezée (commune de Walcourt) 5 prises d'eau directement concernées par ce projet. Il s'agit des deux galeries dénommées « Yves-Gomezée G1 et G2 » et des trois puits « Crèvecoeur P1, P2 et P3 », disposant d'une autorisation de prélèvement pour un volume global d'environ 5.000.000 m<sup>3</sup>/an. Ces ouvrages de production sont toujours en activité et sont stratégiques pour l'alimentation en eau potable du grand Charleroi (volume prélevé en 2017 = 3.762.325 m<sup>3</sup>).

Le groupe Solvay exploite actuellement la carrière « Les Petons » (CLP) située à proximité immédiate de ces captages et implantée au cœur de leur zone d'alimentation. L'eau et la pierre étant étroitement liées dans le sous-sol, c'est dire l'impact prévisible qui peut avoir l'activité extractive sur la pérennité de la ressource en eau. Pour s'en convaincre, il suffira de considérer l'assèchement quasi complet de nos deux galeries survenu en 2009 et induit par l'exhaure de la fosse nord-ouest de la carrière CLP suite à son approfondissement à la cote 175 m.



Société wallonne des eaux - Société civile ayant emprunté la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée RPM Verviers  
Siège social : rue de la Concorde 41, 4800 Verviers, Tél. 087/07 87 87 - www.swde.be  
Relevé Banque : 091-0113962-16 - IBAN BE22 0910 1139 6216 - BIC GKCCBEBB - TVA BE 0230.132.035

Poster respectueux de l'environnement



Cet impact brutal sur la ressource en eau a contraint Solvay de modifier en urgence son planning d'exploitation (arrêt de la fosse ouest et ouverture prématurée de la fosse sud-est). La mise à disposition temporaire d'un puits existant (puits Sud CLP) a permis, moyennant aménagements, de pallier le déficit d'eau des galeries de la SWDE.

Cet événement, par ailleurs mentionné dans le dossier demande aux pages 91 et 92, la SWDE a pu en mesurer la gravité, le préjudice et les conséquences opérationnelles pour continuer d'assurer l'alimentation en eau de Charleroi. Le vécu de cette situation incite clairement la SWDE à ne souffrir aucun laxisme en matière de sécurisation de fourniture d'eau pour prévenir tout manquement à ses obligations.

Face à ce constat, on peut affirmer que le projet industriel Solvay d'extension de la carrière « Les Petons » vers l'est risque d'avoir des effets similaires sur la ressource en eau à moyen et long terme puisqu'il est question d'une fosse nettement plus importante que celles exploitées jusqu'ici dans la partie ouest, avec de surcroît un approfondissement prévu jusqu'à la cote 100 m. Le seuil d'alerte pour ne pas mettre en péril l'équilibre du système aquifère local est de 175 m. La progression vers l'est ne garantit pas l'absence d'impact sur les prises d'eau SWDE compte tenu des incertitudes sur l'évolution des gradients en cours d'exploitation de la fosse sud-est.

Il faut aussi préciser que le projet d'extension CLP s'inscrit en zone de prévention éloignée des puits de Crèvecoeur, arrêtée en 2003 sur base d'une étude hydrogéologique complète (géophysique, forages, pompages, traçages et modèle mathématique), ce fait est omis en page 117 du dossier (les tracés sont toutefois repris sur la figure 60) et il est même écrit que l'alimentation proviendrait d'une autre direction ! Cette zone, censée protéger nos prises d'eau, sera dénaturée par le fait de l'activité extractive qui remplacera à terme l'eau souterraine par une vaste étendue d'eau de surface (plus de 50 ha). Rien n'est prévu pour y faire face. Les mesures prévues dans les articles R153 et suivants du Livre II du Code de l'Environnement contenant le code de l'eau sont d'application pour l'exploitation de l'extension de la carrière.

L'étude hydrogéologique et le modèle numérique actualisé par Aquala en mars 2017 fait état d'un débit d'exhaure CLP de 8,5 Mm<sup>3</sup>/an (soit 970 m<sup>3</sup>/h ou plus de deux fois les volumes d'eau pompés par la SWDE) dès 2024 et d'un impact significatif prévisible sur les galeries d'Yves-Gomezée évalué à 17% des volumes disponibles à l'horizon 2039, soit un déficit d'environ 0,6 Mm<sup>3</sup>/an. Ces chiffres purement indicatifs doivent être replacés dans un contexte d'incertitude inhérent à tout modèle, que seul l'avenir pourra vérifier. D'autant plus que le document évoque, en page 92, des pompages d'exhaure de l'ordre de 600 m<sup>3</sup>/h, soit une augmentation de 400 % entre avril 2016 et janvier 2018 ! Il semble que ces volumes ne soient pas couverts par un permis ! Le graphique reprenant les données du volume de l'exhaure et des niveaux d'eau ne montre pas les valeurs sur des périodes identiques, ce qui est interpellant. De même, l'affirmation d'un maintien de la productivité du puits N5 de l'INASEP malgré un abaissement de 8 m du niveau d'eau est étonnante, l'énergie nécessaire pour extraire l'eau à plus grande profondeur ne peut être la même.

L'étude d'incidence réalisée pour le projet de révision du plan de secteur ne reprend que les conclusions de l'étude Aquala sans la compléter par une évaluation des risques liés aux changements climatiques afin d'envisager les scénarios les plus défavorables qui impacteraient tout autant les solutions alternatives proposées par Aquala, elles-mêmes étant sujettes à de nombreuses hypothèses actuellement non vérifiées. Alors que la SWDE avait demandé ce complément dans son avis préalable en 2017.

Dans le cadre des projets carrières d'exploitation des calcaires dans la région d'Yves-Gomezée – Florennes, un groupe de travail dénommé GT SYNCLINAL YVES-GOMEZEE a été mis en place en 2006, les différents acteurs concernés étant les carriers (CLP, CARMEUSE, BERTHE), les distributeurs (SWDE, INASEP) et le SPW (DGO3). Ce groupe de travail, mu par la nécessité d'une gestion concertée et responsable de la ressource « eau et pierre » et de valorisation des ressources aquifères de cette région, en ce compris les eaux d'exhaure, a mis à fruit le projet d'extension de la carrière Berthe à Florennes pour valoriser l'eau de l'urgence présente à cette carrière au profit des distributeurs. Ce projet offrirait à la SWDE une solution pour s'affranchir de tout nouveau risque d'impact sur



ses installations de production à Yves-Gomezée par le développement des projets carrières dans le synclinal calcaire de Florennes.

Le débit disponible à l'émergence est actuellement de 6.200 m<sup>3</sup>/j et la Convention cosignée en 2011 par les différents partenaires prévoit l'adduction vers le réseau SWDE (Yves-Gomezée) à concurrence d'environ 80% des volumes disponibles, le solde étant dévolu à l'alimentation du réseau INASEP (Walcourt). Les travaux sont sur le point d'être finalisés et la mise en service des installations est prévue au second semestre 2018.

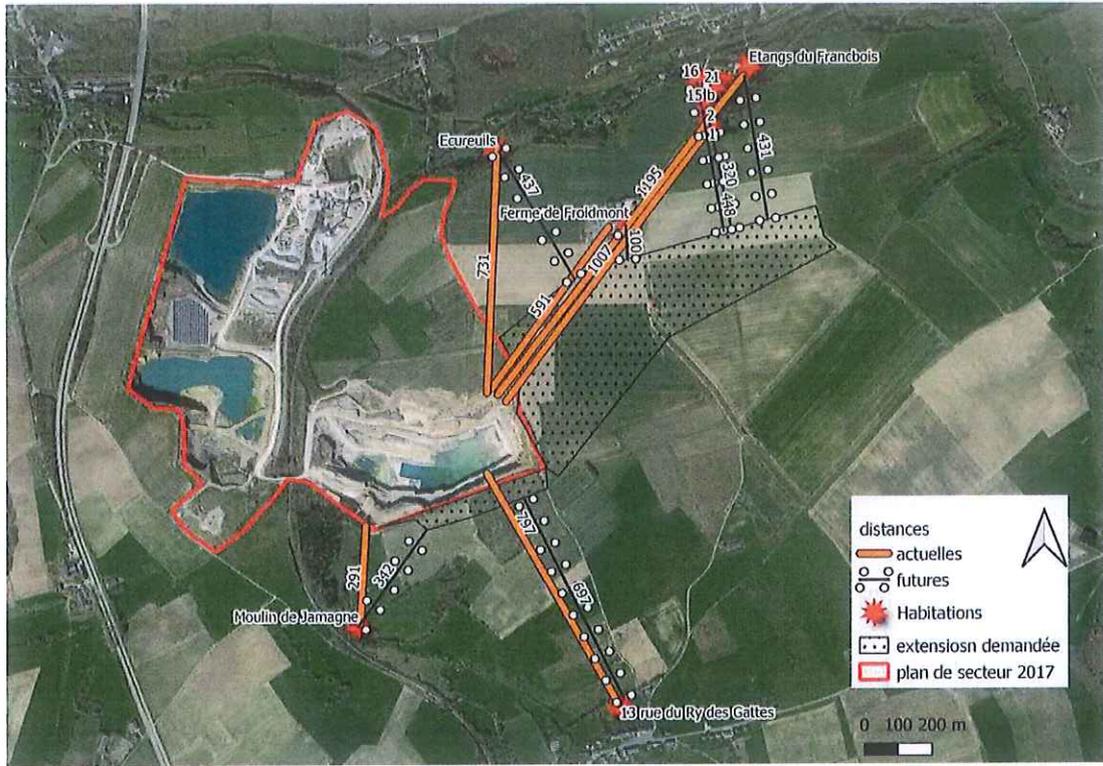
Sur base des éléments du modèle Aqualo quant à l'impact de la carrière sur nos prises d'eau, nous avons conclu un accord avec l'INASEP sur la répartition des volumes disponibles à l'émergence de la carrière Berthe. Néanmoins, une incertitude existe toujours sur l'impact réel de la carrière et il convient de garder une certaine prudence. Il est évident que le principe de précaution s'impose afin de pouvoir continuer à remplir sereinement et à moindre coût notre mission d'intérêt collectif comme principal producteur d'eau potable dans la région.

Compte tenu de ces circonstances et à ce stade des évaluations d'incidences, la SWDE remet un avis favorable à la demande de révision partielle du plan de secteur, conditionné à la réalisation avant l'introduction du permis d'exploitation d'une étude détaillée sur l'impact de l'extension de la carrière sur les ressources en eau souterraines intégrant les conséquences prévisibles des changements climatiques. Faute de cette étude, la SWDE remettra un avis défavorable.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma considération distinguée.

Eric SMIT  
Membre du Comité de direction.

Annexe 2 :



Mathieu Peeters

Caroline Spica

1, rue froimont

5650 Yves-Gomezée

